bibliothécaires des autres départements n'ai- peu tard, mais j'ai deux courtes questions à maient pas le Secrétaire d'État en fonctions et poser. L'une a trait aux locaux et à leur utiliétaient résolus à contrarier ses desseins? Ses pouvoirs ne lui permettent pas, bien entendu, de leur imposer sa volonté.

Le président: Il faut laisser quelques pouvoirs à ces pauvres ministres.

Le sénateur Yuzyk: Les ministres ne manquent pas d'autorité. Voici l'autre question que j'ai à poser. La Bibliothèque du Parlement et la Bibliothèque nationale collaborentelles harmonieusement? Elles ont agi étroitement de concert, amicalement, mais comme il s'agit d'une nouvelle mesure législative, puis-je demander au directeur de la Bibliothèque nationale ce qu'il pense du conseil consultatif?

Le président: Monsieur le sénateur Yuzyk, la question ne se rapporte vraiment pas directement au bill, et comme vous faites partie de l'autre comité, vous pourrez poser la question à M. Sylvestre, quand il présentera son mémoire à ce comité-là et déposera devant

Le sénateur Yuzyk: Fort bien, je retire la question.

Le président: Elle vise plutôt directement l'autre sujet que celui-ci.

Le sénateur Carter: L'article 8 a trait aux accords. S'agit-i d'une nouvelle disposition ou d'une extension des attributions présentes de la Bibliothèque?

M. Sylvestre: Non, c'est une disposition nouvelle. Sous l'empire de la présente loi, le directeur de la Bibliothèque nationale n'a pas l'autorité voulue pour conclure des accords avec d'autres bibliothèques. Tout se fait de plein gré. Nous échangeons renseignements et livres. Nous faisons don de livres à d'autres bibliothèques. La Bibliothèque nationale est une chambre de liquidation pour ouvrages en double. Nous fournissons là un très précieux service. Nous redistribuons aux bibliothèques du pays, auxquelles nous adressons des listes d'ouvrages en double, un grand nombre de publications qui autrement ne seraient d'aucune utilité.

Le sénateur Cameron: L'École de Banff at-elle droit à ces livres de rebut?

M. Sylvestre: Je crois savoir que les envois vont aux bibliothèques regardées comme les plus importantes du pays. Il ne s'ensuit pas nécessairement que ce sont elles qui ont le plus besoin de ces envois, mais étant donné qu'il y a plus de 6,000 bibliothèques au Canada, il serait impossible de faire la distribution sur une aussi vaste étendue.

Le sénateur Yuzyk: Et si quelques-uns des Le sénateur Cameron: Il est peut-être un sation. A l'Université de l'Alberta, nous avons construit trois bibliothèques, ces dernières années, et pourvoyons à l'aménagement d'une autre, bien au fait du temps qui s'écoule entre d'un local.

Je me demande si vous avez fixé une date l'inscription d'une exigence et la construction limite quant au début de la construction du prochain agrandissement. C'est ma première question.

M. Sylvestre: La réponse est négative, car nous ne sommes pas fixés nous-mêmes là-dessus. Nous avons déjà indiqué au ministère des Travaux publics que ce besoin se fera sentir dans les deux prochaines années.

Le président: Vous serez bien plus en mesure de dresser quelque plan quand vous aurez complété votre relevé.

Le sénateur Yuzyk: Vous devez convaincre le Ministre de la nécessité de la chose, n'est-ce pas?

Le président: Il faudrait convaincre le Ministre, même si la Bibliothèque nationale était une société d'État.

M. Levi: Il serait encore plus juste de dire que le Ministre devra convaincre de la chose le Conseil du Trésor.

Le président: Le Conseil du Trésor aussi.

Le sénateur Cameron: La Bibliothèque nationale s'occupe-t-elle aussi de recueillir l'histoire orale? Je veux parler de l'enregistrement des discours des grands hommes.

Le sénateur Yuzyk: Pour la postérité.

Le sénateur Cameron: Je pense que l'Office national du film a commencé à faire quelque chose en ce sens et, peut-être aussi, Radio-Canada. Il importe d'enregistrer ces discours et de les conserver pour la postérité, si l'on veut préserver l'état d'esprit et la couleur d'une époque. Cela est réalisable au moyen de microfilms et ainsi de suite. La Bibliothèque nationale a-t-elle commencé à faire quelque chose à ce sujet?

M. Sylvestre: Ce n'est pas elle qui l'a fait. Plusieurs grandes bibliothèques nationales dans le monde s'occupent de deux domaines de collections. L'un est le film, et l'autre le genre de documentation dont on parle. Au Canada, cette tâche a été confiée aux Archives publiques qui collectionnent et l'histoire orale et les films. Des institutions nationales se chargent donc de la conservation de ces pièces.